

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD**

**DU MARDI 28 FEVRIER 2017**

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, LACROIX Arnaud, MORNICO Sonia, LACROIX Régis, GIRIE Isabelle et NICOT Karelle.

**Absents** : MM. GRECO Corinne (pouvoir à M. BLASER Michel), DAVID Julien (pouvoir à M. LACROIX Arnaud) et BONIN Philippe

**Secrétaire de séance** : M. LACROIX Arnaud

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point :

- AMJ39 : motion concernant la suppression de la délivrance des Cartes Nationales d'Identité par toutes les communes jurassiennes.

L'assemblée accepte à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Chasse**

##### **Résiliation du bail de chasse sur terrains communaux**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le bail de location de la chasse sur les terrains communaux arrive à son terme et qu'il y a lieu de le renouveler en 2017 en y apportant quelques modifications. Le Conseil municipal, après en avoir discuté, décide, à l'unanimité, de résilier à la date 02 mars 2017 le bail de location conclu le 01 septembre 2014 (délai réglementaire de 6 mois avant l'échéance) entre Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Société de Chasse de Maisod.

#### **Urbanisme**

##### **Droit de préemption sur les parcelles AB 102, 198, 229, 235, 298 et 405**

Monsieur le Maire présente le dossier. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

#### **AMJ39 – motion de soutien**

##### **Suppression de la délivrance des Cartes Nationales d'Identité par toutes les communes jurassiennes**

Monsieur le Maire informe que le bureau de l'Association des Maires du Jura, réuni le 15 février 2016 a décidé à l'unanimité de soumettre aux communes jurassiennes la motion visant à protester sur le principe et les modalités relatives à la fin de la délivrance des cartes d'identités par toutes les communes du Jura. Monsieur le Maire explique que le projet de modification des modalités de demandes et retraits des Cartes Nationales d'Identités (CNI) exclut de la procédure la plupart des mairies des communes de résidence. Cette modification entraînerait en ce qui nous concerne l'obligation pour les habitants de se rendre dans une commune disposant de l'appareillage nécessaire pour enregistrer la demande et délivrer la carte, donc aller en Mairie de Moirans-en-Montagne. Derrière cette nouvelle modalité, l'AMJ comprends qu'il y a le souci de répondre à un souci d'ordre sécurisation des titres d'identité mais pense que l'intelligence collective devrait permettre de mettre en place des solutions qui garantissent la proximité réelle et la sécurité opérationnelle. Elle rappelle que la gestion des actes administratifs et de l'état civil est un marqueur fort du lien entre les élus et la population. Cette décision vient donc allonger la trop longue liste de décisions de l'état qui n'ont pour avantage qu'un transfert des coûts aux collectivités locales concernées et une complication pour les citoyens dans leurs démarches au quotidien ainsi que l'affaiblissement des mairies en zone rurale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénoncer cette régression du service public et cette perte de proximité. Il demande aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux, et à l'Etat de prendre en compte la spécificité des territoires ruraux et les efforts fait par ceux-ci pour compenser la disparition de nombreux services publics, ainsi que la complication supplémentaire imposée aux habitants ruraux. Enfin, il autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à transmettre cette requête aux Députés, Sénateurs ou toutes organisations refusant cette instruction.

Travaux en cours : Monsieur le Maire informe de l'avancement des dossiers.

Questions diverses :

- PNR du haut-Jura : la commune participe à l'opération « action de transition énergétique pour la croissance verte », menée par le Parc naturel régional, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et EDF. Cela consiste par la distribution gratuite aux ménages à revenus modestes d'ampoules LED. Le Conseil municipal valide la liste des personnes retenues par Monsieur le Maire.

Fin de la séance : 22h30

Michel BLASER, Maire